

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit :

NETTOYANT VITROCERAMIQUE ET INDUCTION *EASY PRO*

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant pour plaques vitrocéramique et induction.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy :03.83.85.85.18

2 Identification des dangers:

2.1 Classification du mélange :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations
Irr. oc. 2A / SGH07 - H319

2.2. Éléments d'étiquetage :

2.2.1 Symbole(s) et mention d'avertissement :



ATTENTION

2.2.2 Mention de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2.3 Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.4 Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

3 Composition/informations sur les composants:

3.2. Mélange :

Monoethanolamine dodecylbenzene sulfonate	1 < C < 3	CAS N° : 26836-07-7 EINECS : 248-024-2 CLP Classification : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
--	-----------	--

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours :

- 4. 1. 1. **Conseils généraux** : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
 - 4. 1. 2. **Inhalation** : Placer le sujet dans une zone aérée.
 - 4. 1. 3. **Contact avec la peau** : Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon.
 - 4. 1. 4. **Contact avec les yeux** : Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Tenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
 - 4. 1. 5. **Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**
- 4. 2. 1. **Inhalation** : Non déterminé
 - 4. 2. 2. **Contact avec la peau** : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
 - 4. 2. 3. **Contact avec les yeux** : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
 - 4. 2. 4. **Ingestion** : Données non disponibles.
- 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie:

- 5. 1. Moyens d'extinction** : En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés.
- 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées
- 5. 3. Conseils aux pompiers** : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
- 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité** : Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** :
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement** :
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
- 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** :
Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
- 6. 4. Référence à d'autres sections** :
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage:

- 7. 1. Manipulation** :
 - 7. 1. 1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 - 7. 1. 2. **Mesure(s) d'ordre technique** : Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
 - 7. 1. 3. **Conseil(s) d'utilisation(s)** : Lire l'étiquette avant utilisation.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
- 7. 2. Stockage** :
 - 7. 2. 1. **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** :
Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage : Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

Conserver à l'écart des : acides

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur : de même nature que celui d'origine

7. 3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8. 1. Paramètres de contrôle :

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

8. 2. Contrôles de l'exposition :

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains : gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps : vêtements de protection à manches longues

8. 2. 4. Protection des yeux : Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9 Propriétés physiques et chimiques:

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

9. 1. 1. Aspect : liquide

9. 1. 2. Couleur : blanc

9. 1. 3. Odeur : citron

9. 1. 4. PH : Pur à 20°C : 10,4

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair : Non applicable.

9. 1. 7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 1,002 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité : Non déterminé.

9. 2. Autres informations :

9. 2. 1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité : Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants : Non Concerné

10 Stabilité et réactivité:

10. 1. **Réactivité** : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. **Stabilité chimique** : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. **Possibilité de réactions dangereuses** : Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. **Conditions à éviter** : PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10. 5. **Matières incompatibles** : Ne pas mélanger avec : les acides

10. 6. **Produits de décomposition dangereux** : Ne pas respirer les fumées.

11 Informations toxicologiques:

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë :

Informations composants : FDS Fournisseurs

Monoethanolamine dodecylbenzene sulfonate N°CAS : 26836-07-7

11. 2. 1. Inhalation : Non Concerné

11. 2. 2. Contact avec la peau : irritant (lapins) OCDE Ligne directrice 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

11. 2. 3. Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

11. 2. 4. Ingestion : DL50 1.260 mg/kg oral rat OCDE Ligne directrice 401 (Acute Oral Toxicity)

12 Informations écologiques:

12. 1. Toxicité :

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Informations composants : FDS Fournisseurs

Monoethanolamine dodecylbenzene sulfonate N°CAS : 26836-07-7

Poisson: CL50: 5,9 mg/l; 96h Brachydanio rerio (nouveau nom: Danio rerio)

Daphnie : CE50 : 4,4 mg/l ; 48h Daphnia (Daphnia magna)

Algues : NOEC : 3,1 mg/l Algae ;15 Jours

CE50 : > 2,6 mg/l Algae ; 96 h Scenedesmus subspicatus (nouveau nom : Desmodesmus subspicatus)

NOEC : 2,6 mg/l Algae ; 96 h Scenedesmus subspicatus (nouveau nom : Desmodesmus subspicatus)

12. 2. Persistance et dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

Informations composants : FDS Fournisseurs

Monoethanolamine dodecylbenzene sulfonate N°CAS : 26836-07-7

Facilement biodégradable aérobie 92 % EU Method C.4-B (Determination of the "Ready" Biodegradability Modified OECD Screening Test)

12. 3. Potentiel de bioaccumulation :

Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol :

Non déterminé

12. 5. Résultats des évaluations PBTet vPvB :

Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes :

Données non disponibles

12. 7. Information(s) générale(s) :

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 Considérations relatives à l'élimination:

13. 1. Méthodes de traitement des déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14 Informations relatives au transport:

14. 1. Information(s) générale(s) : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU : Sans

14. 3. Dangers pour l'environnement : Non concerné.

14. 4. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 5. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non concerné

15 Informations réglementaires:

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 Autres informations:

La signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité :

CAS : Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial chemical Substances

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

PTB: persistantes, toxiques et bioaccumulables
zPzB : substances très persistantes et très bioaccumulables
CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals

16. 1. Législation(s) suivie(s) :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes :

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004 :
agents de surface anioniques : <5%
parfum
conservateur: methylisothiazolinone, benzisothiazolinone

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique :

16. 5. 1. Date de la première édition : 08/12/16

16. 5. 2. Version : 1